

Date de mise en ligne : 5 juillet 2023



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D’AFFICHAGE D’UNE DECISION TACITE
D’UN PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

AFFICHAGE N° du

Le permis de construire modificatif déposé le 16/03/2023 par
Monsieur STEVANOVIC SRDJAN
Domicilié (e) 37 RUE VILLEBOIS MAREUIL
94190 VILLENEUVE ST GEORGES

Enregistrée sous le n° PCM 94078 21 00015 M02

En vue de la réalisation : modification de la surface de plancher et des façades

Sur un terrain sis 37 RUE VILLEBOIS MAREUIL
Cadastré AN83

A FAIT L’OBJET D’UNE DECISION TACITE D’AURORISATION LE 16/05/2023

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d’ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 4 JUIL. 2023

Le Maire
Le Maire
Pour le Maire et par délégation
la 3^{ème} adjointe en charge du Service
d’Urbanisme
Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l’article R 424-15 du Code de l’Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l’extrait d’affichage d’une décision tacite d’autorisation à un permis de
construire concernant le dossier n° **PCM 94078 21 00015 M02** déposé le 16/03/2023 a été
affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L’Appariteur,